

Pour un climat scolaire positif  
***notre plan de lutte***  
contre la violence et l'intimidation



***À notre école, la direction et le personnel interviennent!***

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

- 79 % des élèves de l'école se sentent toujours ou souvent en sécurité ,(QSVE-R2021-2022).
- Au courant de l'année 2021-2022, la violence verbale a été plus présente qu'auparavant.
- Les moments de la journée où les élèves rapportent être le plus victimes d'une agression sont pendant les pauses et lors de la période du dîner .
- 66 % des élèves ont répondu qu'ils savent où trouver de l'aide lorsqu'ils rencontrent un problème, (QSVE-R 2021-2022).

## Nos objectifs cette année

- Diminuer le nombre d'incidents VIR de 25 % afin de maximiser le sentiment de sécurité chez les élèves.
- Sensibiliser le personnel aux différentes formes d'intimidation.
- Faciliter le processus de dénonciation.
- Améliorer le suivi auprès du personnel lors d'incidents de violence ou d'intimidation
- Améliorer la visibilité auprès des points d'aide auprès de nos élèves .
- Adopter des stratégies inclusives afin de diminuer les incidents VIR , notamment ceux en lien avec le racisme.

## Ce que l'école va faire

- Mettre en place un système de surveillance proactive.
- Poursuivre l'application des programmes et des activités visant la prévention de la violence et de l'intimidation et les bonifier.
- Avoir des intervenants disponibles pendant la période du dîner pour faciliter la dénonciation.
- Meilleure connaissance du phénomène de la violence et clarification du processus de suivi.
- Diffusion de matériel de sensibilisation sur le racisme (ex. affiche ).
- Impliquer les élèves dans la démarche de sensibilisation et de dénonciation .

## Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

## Au moment MÊME où un acte est constaté

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

## Mesures de soutien et d'encadrement

- ♣ Rencontre avec l'élève
- ♣ Mesure de protection
- ♣ Suivi individuel, de groupe
- ♣ Contrat d'engagement
- ♣ Rencontre avec le policier éducateur
- ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)
- ♣ Soutien lors d'une dénonciation
- ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche
- ♣ Mesures réparatrices

## Sanctions possibles

- ♣ Rapport au dossier
- ♣ Retrait de classe
- ♣ Travail communautaire
- ♣ Perte de privilège
- ♣ Suspension interne/externe
- ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé

## Suivi

- ♣ Interventions rapides
- ♣ Rencontre des différents acteurs
- ♣ Contact avec les parents
- ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- ♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

### Téléphone



**(819) 771-7131**  
Poste : 846956

### Courriel



[ecole.secondaire.mont-bleu@csspo.gouv.qc.ca](mailto:ecole.secondaire.mont-bleu@csspo.gouv.qc.ca)

### Rendez-vous



**Secteur 1 : 846710**  
**Secteur 2 : 846720**  
**Secteur 3 : 846730**

## Ressources

Personne responsable du dossier dans l'école	Ariane Huard-Fleury p. 846723
Personne désignée par le CSS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux (819) 771-4548 poste 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police (situation d'urgence)	(819)243-2345 poste 1338
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)	811
Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS)	(819)771-1773
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	(819)778-3555 <a href="mailto:info@cavac.outaouais.ca">info@cavac.outaouais.ca</a>

À approuver par le conseil d'établissement.